



Société Anonyme au capital de 15.141.725 €
Siège social : 23, rue Bossuet, P.A. de la Vigne aux Loups 91160 LONGJUMEAU
622 019 503 RCS Evry

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 25 avril 2019 à 14 heures au siège social : 23, rue Bossuet, P.A. de la Vigne aux Loups, 91160 LONGJUMEAU, à l'effet de délibérer sur l'**ordre du jour** suivant :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ; Quitus aux Administrateurs ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et à l'article L.225-42-1 du Code de commerce ;
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pierre LUZEAU ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Conseil d'Administration, M. Pierre Luzeau, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et des avantages de toute nature du Président du Conseil d'Administration ;
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général, M. Vincent Touraille, au titre de l'exercice 2018 ;
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et des avantages de toute nature du Directeur Général applicables jusqu'au 14 mars 2019 ;
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et des avantages de toute nature du Directeur Général applicables à compter du 14 mars 2019 ;
- Renouvellement de l'Autorisation conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société conformément à l'article L 225-209 du Code du Commerce ;
- Pouvoirs pour l'exécution des formalités.

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires.

Comment participer à cette assemblée

VOUS DEVEZ ETRE ACTIONNAIRE

Les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs actions inscrites en compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris.

Les propriétaires d'actions au porteur devront dans le même délai justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, laquelle résultera de la présentation, auprès du CIC, Service Assemblées, 6 avenue de Provence 75009 Paris, d'une attestation de participation délivrée par leur banquier, une Entreprise d'investissement ou par un établissement habilité, attestant l'inscription en compte des titres 2 jours ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

VOUS DEVEZ EXPRIMER VOTRE CHOIX

❶ vous voulez assister à cette assemblée

Tout actionnaire désirant assister à l'Assemblée doit cocher le cadre **A** (situé en haut de la formule de vote par correspondance/procuration), signer et dater la formule et la retourner :

- soit, **si les actions sont détenues sous la forme nominative**, directement au moyen de l'enveloppe « T » ci-jointe, au CIC – Service Assemblées – 6, avenue de Provence 75009 Paris
 - soit, **si les actions sont détenues sous la forme « au porteur »**, à l'établissement gestionnaire des actions.
- Une carte d'admission sera délivrée à tout actionnaire nominatif ou porteur souhaitant assister à l'assemblée.

❷ vous voulez vous faire représenter, donner pouvoir au Président ou voter par correspondance

1 - Pour pouvoir se faire représenter : Tout actionnaire désirant se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou son partenaire pacsé ou à toute personne physique ou morale de son choix doit cocher la case « Je donne pouvoir », signer, dater le formulaire de vote et le retourner, comme indiqué au **❶**.

2 - Pour donner pouvoir au Président : Tout actionnaire désirant donner pouvoir au Président doit cocher la case « Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée », signer, dater le formulaire de vote et le retourner, comme indiqué au **❶**.

3 - Pour pouvoir voter par correspondance : Tout actionnaire désirant voter par correspondance à l'assemblée doit cocher la case « Je vote par correspondance ».

- pour voter « CONTRE » ou s'abstenir, en noircissant les cases correspondantes aux résolutions,
- pour voter « POUR », en laissant les cases claires.

Après avoir rempli le formulaire, celui-ci doit être signé et daté et renvoyé comme indiqué au **❶**.

Les formulaires de vote par correspondance/procuration ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par le CIC 3 jours avant la date de l'assemblée, et être accompagnés, pour ceux provenant des actionnaires au porteur, d'une attestation de participation.

Article R 225-85 du Code de Commerce : tout actionnaire ayant déjà retourné son formulaire de vote ou ayant demandé sa carte d'admission peut céder tout ou partie de ses actions jusqu'au jour de l'assemblée. Cependant, si la cession intervient avant le 2^{ème} jour à zéro heure, heure de Paris, précédant l'assemblée, la société ou son mandataire invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir ou la carte d'admission. Aucune cession ni aucune opération réalisée après le 2^{ème} jour ouvré à zéro heure, quel que soit le moyen utilisé, ne sera notifié ou pris en compte, nonobstant toute convention contraire.

L'avis préalable à l'Assemblée générale a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 20 mars 2019.

L'avis de convocation a été publié au BALO du 8 avril 2019 et dans le journal «La Semaine Ile de France » du 9 avril 2019.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents devant être communiqués à l'Assemblée Générale, sera tenu, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires au siège social de la société ou sur le site Internet de la société à l'adresse suivante : www.pcas.com

Le Conseil d'Administration

Nota : Les copropriétaires indivis sont tenus de se faire représenter par un mandataire unique. Les usufruitiers sont seuls convoqués aux Assemblées Générales Ordinaires ; en revanche, les nus propriétaires ont seuls le droit d'assister ou se faire représenter aux Assemblées Générales Extraordinaires.

TOEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2019

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire *(Projets de résolutions agréés par le Conseil d'Administration)*

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2018 ; Quitus aux Administrateurs)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et du rapport des commissaires aux comptes visé à l'article L.225-235 du Code de commerce, approuve les comptes sociaux de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte de 2.429.363 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Elle approuve en particulier le montant global des dépenses et charges non déductibles (article 39.4 du Code général des impôts), s'élevant à 35 175 euros.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2018)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte nette consolidée part du Groupe de 358 000 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice 2018)

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit la perte de l'exercice s'élevant à 2.429.363 euros :

Affectation au compte "Réserve légale »	0 euro
Dividendes	0 euro
Affectation au compte "Report à nouveau » qui serait ainsi porté de la somme de 29.495.665 euros à la somme de 27.066.302 euros	- 2.429.363 euros
TOTAL EGAL A LA PERTE DE L'EXERCICE	- 2.429.363 euros

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que la Société a procédé au titre des trois exercices précédents à la distribution suivante de dividendes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31-12-2017	0	0	0
31-12-2016	1 667 811 €	0	0
31-12-2015	1 638 975 €	0	0

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes et des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L 225-38 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat de Monsieur Pierre LUZEAU en qualité d'administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur les projets de résolutions, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre LUZEAU arrive à son terme à l'issue de la présente assemblée générale, décide de le renouveler pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

SIXIEME RESOLUTION

(Fixation du montant des jetons de présence)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur les projets de résolutions, fixe à la somme de 27 000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2019 et de tous les exercices ultérieurs, jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée générale.

SEPTIEME RESOLUTION

(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Conseil d'administration, M. Pierre LUZEAU, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, prend acte de ce qui suit :

- en application du II de l'article L. 225-100 du Code de commerce, tel que modifié par l'Ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017, l'Assemblée Générale des actionnaires qui a approuvé la politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux, à raison de leur mandat, dans les conditions prévues à l'article L. 225-37-2, est appelée l'année suivante à approuver la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice écoulé ;
- ces éléments sont présentés dans le Document de Référence 2018 de la Société, paragraphe 3.2.2.1 du Rapport du gouvernement d'entreprise pour ce qui concerne M. Pierre LUZEAU.

En conséquence, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, prend acte de l'absence de rémunération versée à Monsieur Pierre LUZEAU en sa qualité de Président du Conseil d'administration, au titre de l'exercice 2018.

HUITIEME RESOLUTION

(Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et des avantages de toute nature du Président du Conseil d'administration)

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, approuve l'absence de rémunération et d'avantage de toute nature, attribuables au Président du conseil d'administration, tels qu'indiqués dans le Document de Référence 2018, paragraphe 3.2.1.2 du Rapport sur le gouvernement d'entreprise.

NEUVIEME RESOLUTION

(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général, M. Vincent Touraille, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, prend acte de ce qui suit :

- en application du II de l'article L. 225-100 du Code de commerce, tel que modifié par l'Ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017, l'Assemblée Générale des actionnaires qui a approuvé la politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux, à raison de leur mandat, dans les conditions prévues à l'article L. 225-37-2, est appelée l'année suivante à approuver les éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé, et ce vote conditionne le versement des éléments variables ou exceptionnels de leur rémunération respective;
- ces éléments sont présentés dans le Rapport du Conseil d'administration et figurent dans le Document de Référence 2018 de la Société, paragraphe 3.2.2.2 du Rapport sur le gouvernement d'entreprise pour ce qui concerne Monsieur Vincent Touraille.

En conséquence, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Vincent Touraille en sa qualité de Directeur Général, au titre de l'exercice 2018, et approuve, en conséquence, les éléments de rémunération variables et exceptionnels attribués au Directeur Général au titre de l'exercice 2018, qui lui seront versés.

DIXIEME RESOLUTION

(Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et des avantages de toute nature du Directeur Général applicables jusqu'au 14 mars 2019)

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels

composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Directeur Général, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2018, paragraphe 3.2.1.3.1 du Rapport sur le gouvernement d'entreprise et applicables jusqu'au 14 mars 2019.

ONZIEME RESOLUTION

(Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et des avantages de toute nature du Directeur Général applicables à compter du 14 mars 2019)

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Directeur Général, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2018, paragraphe 3.2.1.3.2 du Rapport sur le gouvernement d'entreprise et applicables à compter du 14 mars 2019.

DOUZIEME RESOLUTION

(Renouvellement de l'Autorisation conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société conformément à l'article L 225-209 du Code du Commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur les projets de résolutions, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce et du Règlement 596/2014 du parlement européen et du Conseil européen du 16 avril 2014 sur les abus de marché, à faire racheter par la Société ses propres actions en vue de :

- (i) la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social ; ou
- (ii) la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- (iii) l'attribution ou la cession d'actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ou en vue, selon toute forme permise, de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou de son groupe notamment pour tout plan d'options d'achat ou au titre de plans d'épargne entreprise ou groupe ou d'attributions gratuites ; ou
- (iv) l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, dans les conditions prévues à l'article L.225-209 alinéa 4 du Code de commerce ; ou
- (v) l'animation du marché secondaire ou la liquidité du titre de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre de contrats de liquidité conformes à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que :

- le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale ; conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers ; et
- le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital de la Société.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens autorisés par la réglementation en vigueur. Ces moyens incluent notamment les opérations de gré à gré, les cessions de blocs, les ventes à réméré et l'utilisation de tout instrument financier dérivé, négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles (achat et vente d'options d'achat et de vente et toutes combinaisons de celles-ci dans le respect de la réglementation applicable). La part du programme de rachat pouvant être effectuée par négociation de blocs pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront être réalisées aux périodes que le Conseil d'Administration appréciera. Toutefois, le Conseil d'Administration s'assurera (i), en période d'offre publique, que ces opérations ne pourront être réalisées que dans le strict respect des conditions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, notamment de son article 231-40 et (ii) de la suspension de l'exécution de tous contrats de liquidités conclus par la Société pendant la réalisation de mesures de stabilisation ainsi que pendant une offre publique ou en période de pré-offre et jusqu'à la clôture de l'offre, lorsque la Société est l'initiateur de l'offre ou lorsque les titres de la Société sont visés par l'offre, conformément à l'article 5 de la décision n°2018-01 du 2 juillet 2018 de l'Autorité des marchés financiers.

L'Assemblée Générale décide que le prix d'achat maximal par action est égal à dix-sept (17) euros hors frais d'acquisition.

En application de l'article R.225-151 du Code de commerce, l'Assemblée Générale fixe à 25.740.924 euros le montant maximal global affecté au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé, correspondant à un nombre maximal de 1.514.172 actions acquises sur la base du prix maximal unitaire de dix-sept (17) euros hors frais d'acquisition.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration, en cas d'opérations sur le capital de la Société, le pouvoir d'ajuster le prix maximal d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour décider et mettre en œuvre la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes, en arrêter les modalités et procéder, avec faculté de déléguer dans les conditions légales, à la réalisation du programme d'achat, et notamment passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations notamment auprès de l'Autorité des marchés financiers et de toute autre autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

L'Assemblée Générale fixe à 18 mois, à compter de la date de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente autorisation, et prend acte que la présente autorisation prive d'effet, à compter de cette même date à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

TREIZIEME RESOLUTION

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs aux porteurs d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

EXPOSE SOMMAIRE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2018

*(Communiqué de presse du 20 février 2019, date d'arrêt des comptes de l'exercice 2018
par le Conseil d'Administration)*

RESULTATS ANNUELS 2018

PCAS (Euronext Paris : PCA), spécialiste du développement et de la production de molécules complexes pour les Sciences de la Vie et les Technologies innovantes, annonce la publication de ses résultats annuels 2018.

<i>en millions d'euros</i>	2017	2018
Chiffre d'affaires	218,3	206,7
EBITDA (*)	31,5	23,2
<i>Marge d'EBITDA</i>	<i>14,4%</i>	<i>11,2%</i>
Résultat Opérationnel Courant (*)	19,1	9,9
<i>Marge opérationnelle courante</i>	<i>8,8%</i>	<i>4,8%</i>
Autres produits et charges opérationnels	-5,2	-7,1
Résultat Opérationnel	13,9	2,8
Résultat financier	-4,4	-3,4
Impôts	-3,8	-1,7
Résultat Net	5,8	-2,4

() y compris Crédit d'Impôt Recherche pour 3,7 M€ en 2017 et 4,4 M€ en 2018*

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées. Le rapport de certification sera émis après finalisation des procédures requises pour les besoins du rapport financier annuel.

Résultats

Le **chiffre d'affaires** consolidé du Groupe PCAS s'établit à **206,7 M€** au 31 décembre 2018, en recul de 5,3% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Les difficultés opérationnelles rencontrées, plus particulièrement sur l'un de nos sites de production Pharma, et des ruptures d'approvisionnement de certaines matières premières, ont en effet fortement affecté le chiffre d'affaires.

L'**EBITDA** s'inscrit à **23,2 M€**, comparé à 31,5 M€ en 2017, soit une marge de **11,2%** contre 14,4% en 2017. Le **résultat opérationnel courant** s'inscrit à **9,9 M€**, contre 19,1 M€ en 2017, fortement affecté par le recul de l'activité Synthèse Pharmaceutique.

Les **autres produits et charges opérationnels** intègrent en 2018 une charge exceptionnelle de **5,4 M€** liée à la cession d'Enersens.

Le **résultat financier** ressort à **-3,4 M€** en 2018, contre -4,4 M€ en 2017.

Le **résultat net du Groupe PCAS** ressort à **-2,4 M€** en 2018 contre 5,8 M€ en 2017.

L'**endettement net** du Groupe ressort à **57,9 M€** contre 56,7 M€ au 31 décembre 2017.

Perspectives pour l'année en cours

En 2019, le chiffre d'affaires et les résultats du Groupe devraient être en croissance par rapport à 2018.

Dividende

Compte tenu de la poursuite d'un programme ambitieux d'investissements pour accompagner le développement des activités, le Conseil d'Administration proposera à la prochaine Assemblée Générale de ne pas verser de dividende au titre des résultats de l'exercice 2018.



PROCHAINE PUBLICATION FINANCIÈRE :

Assemblée Générale 2019, le 25 avril 2019, 14h00 à Longjumeau

À PROPOS DE PCAS

PCAS est le spécialiste du développement et de la production de molécules complexes pour les Sciences de la vie et les Technologies innovantes. Avec 7% de son chiffre d'affaires dédié à la R&D et une large implantation internationale, PCAS est le partenaire industriel privilégié des grands groupes mondiaux leaders sur leurs marchés. Dotée d'un niveau particulièrement élevé d'exigence, la société propose une gamme croissante de produits et solutions propriétaires dans des segments de pointe. PCAS a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 206,7 M€ et emploie près de 1 100 collaborateurs répartis dans 6 pays.

Pour en savoir plus sur PCAS : www.pcas.com

PCAS	Newcap
Vincent Touraille / Eric Moissenot	Emmanuel Huynh / Louis-Victor Delouvrier
PCAS	NewCap
	Communication financière et Relations Investisseurs
Tél. : +33 1 69 79 61 32 www.pcas.com	Tél. : +33 1 44 71 98 53 pcas@newcap.eu

COMMUNIQUE DE PRESSE

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL

Longjumeau, le 14 mars 2019

Le Conseil d'Administration de PCAS, réuni le 14 mars 2019, a décidé de mettre fin au mandat de Monsieur Vincent Touraille en sa qualité de Directeur Général de PCAS.

Afin de faire face aux enjeux auxquels le groupe PCAS est confronté, le Conseil d'Administration nomme Monsieur Frédéric Desdouits à ce même poste. Monsieur Frédéric Desdouits occupait jusqu'à présent la fonction de Directeur Général Adjoint de PCAS, en charge de la Business Unit CDMO.

Le Conseil d'Administration a tenu à remercier chaleureusement Monsieur Vincent Touraille pour avoir dirigé PCAS depuis 2010 et accompagné le fort développement du groupe.

Monsieur Pierre Luzeau continuera d'exercer les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

À PROPOS DE PCAS

PCAS est le spécialiste du développement et de la production de molécules complexes pour les Sciences de la vie et les Technologies innovantes. Avec 7% de son chiffre d'affaires dédié à la R&D et une large implantation internationale, PCAS est le partenaire industriel privilégié des grands groupes mondiaux leaders sur leurs marchés. Dotée d'un niveau particulièrement élevé d'exigence, la société propose une gamme croissante de produits et solutions propriétaires dans des segments de pointe. PCAS a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 206,7 M€ et emploie près de 1 100 collaborateurs répartis dans 6 pays.

Pour en savoir plus sur PCAS : www.pcas.com

PCAS

Frédéric Desdouits / Eric Moissenot
PCAS



Tél. : +33 1 69 79 61 32
www.pcas.com

Newcap

Emmanuel Huynh / Louis-Victor Delouvrier
NewCap

Communication financière et Relations Investisseurs

Tél. : +33 1 44 71 98 53
pcas@newcap.eu

EXTRAIT DU RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

I. FAITS MARQUANTS 2018

Cession d'Enersens

Les discussions engagées par PCAS avant la clôture du premier semestre 2018 en vue de la cession de la totalité de sa participation de 67% dans le capital d'Enersens ont été finalisées fin juillet 2018.

La contribution d'Enersens aux résultats consolidés 2018 est la suivante :

- une contribution au résultat opérationnel courant pour un montant de - 0,7 million d'euros (- 1,1 million d'euros en 2017),
- une moins-value de cession consolidée de 5,4 millions d'euros enregistrée en « Autres produits et charges opérationnels »,
- au total, une contribution au résultat net de - 6,1 millions d'euros.

Enersens n'étant pas considérée comme une activité « principale et distincte » au sens de la norme IFRS 5, la présentation du compte de résultat n'a pas été modifiée.

Réorganisation du site de Longjumeau

Le 30 novembre 2018, PCAS a annoncé un projet de réorganisation du site de Longjumeau visant à rapprocher (i) une partie des fonctions actuellement situées à Longjumeau vers le site de Porcheville, et (ii) une partie des fonctions support actuellement situées à Longjumeau vers le site d'Ecully (chez PCAS ou chez Seqens (Ex-Novacap) entraînant le changement de l'employeur). Aucune réduction d'effectif n'est envisagée dans ce projet.

En cas de refus, par les salariés concernés, de la proposition de modification de leur contrat de travail, PCAS pourrait être contrainte d'envisager leur licenciement. Le refus, par au moins 10 salariés, pourrait entraîner la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi.

Aucune provision n'est constatée au 31 décembre 2018. En effet, la Direction n'est pas en mesure d'identifier à ce stade de façon fiable les salariés qui seront potentiellement concernés par ce projet, que ce soit au titre du bénéficiaire de mesures de mobilités ou d'éventuelles indemnités de départ.

Nouveau contrat d'affacturage

Un nouveau contrat d'affacturage a été conclu début 2018 pour une durée de 3 ans.

L'analyse de ce contrat au regard de la norme IAS 39 a permis de conclure au caractère déconsolidant d'une partie des créances cédées à l'organisme d'affacturage.

Le montant des créances cédées au factor au 31 décembre 2018 par le Groupe s'élève à 25 millions d'euros, contre 22 millions d'euros au 31 décembre 2017. Parmi les 25 millions d'euros de créances cédées au 31 décembre 2018, 16,9 millions d'euros sont déconsolidées. Sur ces 16,9 millions d'euros, 15,2 millions d'euros ont été récupérées par PCAS, 0,5 million d'euros sont disponibles sur le compte du factor et 1,2 million d'euros sont bloquées en tant que fonds de garantie.

Actions auto-détenues - Attribution d'actions gratuites

Le nombre total d'actions auto-détenues (1 160 050 actions au 31 décembre 2017) s'élève à 1 237 867 actions au 31 décembre 2018. Le nombre d'actions auto-détenues a été augmenté par le rachat par PCAS, en mars et octobre 2018, de 156 850 actions (résultant d'obligations de rachats d'actions PCAS consenties aux bénéficiaires lors de l'opération de changement de contrôle intervenue en juin 2017) et diminué par l'acquisition en mars 2018 de 79 033 actions gratuites par leurs bénéficiaires dans le cadre des plans d'attributions d'actions gratuites en cours.

Il n'existe pas d'autre événement notable, intervenu au cours de l'exercice 2018 ou postérieur à la clôture, pouvant avoir une influence significative sur l'activité ou la situation du Groupe.

II. RESULTATS DU GROUPE IFRS

Présentation des facteurs ayant un impact sur les résultats

Les résultats présentés ci-après reflètent les principaux éléments suivants :

- un EBITDA qui atteint 23,2 millions d'euros contre 31,5 millions d'euros en 2017,
- un résultat net qui ressort à - 2,4 millions d'euros contre 5,8 millions d'euros en 2017, affecté principalement :
 - par une diminution du résultat opérationnel courant (- 9,2 millions d'euros) résultant du recul de l'activité,
 - et par d'autres produits et charges opérationnels intégrant, notamment, l'impact de la cession des titres Enersens pour un montant total de - 5,4 millions d'euros.
- une dette nette de 57,9 millions d'euros contre 56,7 millions d'euros en 2017.

Remarque préliminaire :

Conformément aux règles IFRS en vigueur (IAS20), le Crédit d'Impôt Recherche, est enregistré en « autres produits et charges d'exploitation ». Le Crédit d'Impôt Recherche s'élève à 4,4 millions d'euros en 2018 contre 3,7 millions d'euros en 2017.

<i>En millions d'euros</i>	2017	2018
Chiffre d'affaires	218,3	206,7
Synthèse Pharmaceutique	148,9	130,4
Chimie Fine de Spécialités	69,3	76,3
EBITDA (*)	31,5	23,2
<i>Marge d'EBITDA</i>	<i>14,4%</i>	<i>11,2%</i>
Résultat Opérationnel Courant (EBIT) (*)	19,1	9,9
<i>Marge d'EBIT</i>	<i>8,8%</i>	<i>4,8%</i>
Autres produits et charges opérationnels	(5,2)	(7,1)
Résultat financier	(4,4)	(3,5)
Impôts	(3,8)	(1,7)
Résultat Net – Part du Groupe	6,2	(0,4)
Résultat Net Total	5,8	(2,4)
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	103,5	95,6
Endettement net	56,7	57,9
<i>Taux d'endettement</i>	<i>0,55</i>	<i>0,61</i>
Actif Net part du Groupe par action (en euros)	7,26	6,88

(*) y compris Crédit d'Impôt Recherche pour 4,4 millions d'euros en 2018 et 3,7 millions d'euros en 2017.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe PCAS s'établit à 206,7 millions d'euros au 31 décembre 2018, en retrait de 5,3% par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Synthèse Pharmaceutique (63,1% du chiffre d'affaires consolidé)

L'activité de Synthèse Pharmaceutique en Santé s'établit à 130,4 millions d'euros, en recul de 12,5% par rapport à 2017. Les difficultés opérationnelles rencontrées, plus particulièrement sur l'un de nos sites de production Pharma, et des ruptures d'approvisionnement de certaines matières premières, ont fortement affecté le niveau d'activité.

Chimie Fine de Spécialité (36,9% du chiffre d'affaires consolidé)

Le chiffre d'affaires de la Chimie Fine de Spécialités ressort à 76,3 millions d'euros, en augmentation de 10,1% par rapport à 2017, avec une croissance tant en additifs de Performance (Lubrifiants) qu'en Spécialités Avancées pour la partie micro-électronique

Analyse sectorielle

Chiffre d'affaires

<i>En millions d'euros</i>	2017		2018	
Chiffre d'affaires	218,3	100,0 %	206,7	100,0 %
Synthèse Pharmaceutique	148,9	68,2%	130,4	63,1
Chimie Fine de Spécialités	69,3	31,8 %	76,3	36,9

Résultat opérationnel courant

<i>En millions d'euros</i>	2017	2018	% d'évolution
Synthèse Pharmaceutique	16,9	6,7	-60,4%
Chimie Fine de Spécialités	2,2	3,2	+45,5%
TOTAL	19,1	9,9	-48,2%

Hors effet du Crédit Impôt Recherche

<i>En millions d'euros</i>	2017	2018	% d'évolution
Synthèse Pharmaceutique	14,2	3,2	-77,5%
Chimie Fine de Spécialités	1,2	2,3	+91,7%
TOTAL	15,4	5,5	-64,3%

Le résultat opérationnel courant de l'année 2018 s'élève à 9,9 millions d'euros, contre 19,1 millions d'euros en 2017.

III. ACTIVITE PAR MARCHE

a. Synthèse Pharmaceutique

Ce département développe des principes actifs et des intermédiaires de synthèse pour l'industrie pharmaceutique et principalement pour clients :

- les laboratoires pharmaceutiques internationaux et nationaux,
- les génériqueurs,
- les start-up.

Les métiers de PCAS concernent toutes les étapes de fabrication des molécules : développement en laboratoire, production de lots de validation, industrialisation et production industrielle, le tout accompagné de la documentation réglementaire nécessaire pour obtenir l'autorisation de mise sur le marché.

Les processus de production s'inscrivent dans le cadre des Bonnes Pratiques de Fabrication européennes (BPF) et des méthodes de fabrication édictées par la FDA (cGMP ou current Good Manufacturing Practices).

Faits Marquants de l'année 2018 :

<i>En millions d'euros</i>	2017	2018	% d'évolution
Chiffre d'affaires	148,9	130,4	-12,5%

a.1 Synthèse Exclusive & Pharma Chemicals (Custom Manufacturing à partir de plateformes technologiques propriétaires et ventes de produits de chimie pharmaceutique)

Le chiffre d'affaires de cette Business Unit, qui couvre le développement et la production industrielle des molécules thérapeutiques princeps, ainsi que les polymères pour la libération contrôlée des médicaments ou les biomatériaux a régressé de 11 % en 2018 par rapport à 2017.

Parmi les faits marquants et les développements :

Activité « Custom Development Pharma » (produits et services pour accompagner le développement de nouveaux médicaments)

- Solide Pipeline de projets en phase III, dont un nouveau produit contraceptif à fort potentiel, une molécule contre la Schizophrénie et un produit contre le NASH,
- Retard important pour la production d'une nouvelle molécule contre la migraine suite à des ruptures d'approvisionnement pour une matière première produite en Chine.

Activité « Custom manufacturing Pharma» (production exclusive de molécules pour des médicaments commerciaux)

- Des difficultés industrielles ponctuelles liées à des retard sur des investissements ont impacté la production de quelques molécules commerciales ayant une forte demande,
- Bonne performance du partenariat industriel avec un leader mondial des produits de contraste pour l'imagerie médicale,
- Ventes supérieures aux attentes pour certains produits établis et réguliers suite à des déficiences de concurrents asiatiques.

Activité « Drug Delivery & medical materials » (production d'excipients propriétaires et de molécules pour dispositifs médicaux)

- Bon développement de la plateforme propriétaire Expansorb® destinée aux médicaments à libération prolongée, en collaboration avec Merck-Sigma-Millipore,
- Mise en place d'un partenariat à long terme avec un leader mondial des dispositifs de contrôle de la glycémie,
- Démarrage d'une collaboration visant à créer un nouveau traitement antisida avec un effet sur plusieurs mois.

a.2 Pharma Non Exclusive (Génériques)

Le chiffre d'affaires de cette Business Unit, qui couvre le développement et la production industrielle de molécules propriétaires PCAS, a diminué de 15,5 % en 2018 par rapport à 2017.

De nombreuses difficultés et retards de fabrication ont impacté négativement le chiffre d'affaire 2018 malgré une demande commerciale toujours élevée en provenance du marché et de nos clients historiques.

Malgré ces impacts négatifs il y a eu plusieurs faits marquants et développements au cours de l'année 2018 :

- Suite du lancement commercial d'un inhibiteur PPI sur le marché OTC américain, les volumes sont en croissances avec une prise de part de marché d'environ 20% par notre client principal,
- Développement commercial continu avec un laboratoire pharmaceutique de premier ordre pour un principe actif utilisé dans le cadre d'une nouvelle indication qui est le COPD (Chronic Obstructive Pulmonary Disease) avec toujours de nombreux enregistrements à venir pour l'Europe et l'Asie (Chine, Corée et Taiwan) après les Etats-Unis en 2016 et la Russie et le Japon en 2018,
- Un autre développement commercial en cours pour le même traitement (COPD) avec un médicament en combinaison avec plusieurs principes actifs dont un fabriqué par PCAS. Projet en cours avec un laboratoire de premier ordre,
- Le développement d'un API dans le traitement des *Hot Flashes* des cancers de la Prostate avec un laboratoire Américain continu avec de bons résultats de phase II et une anticipation de phase III sur 2019,
- Première fourniture de principe actif pour finaliser l'approbation qualité pour deux API utilisés dans le secteur dentaire suite à la Signature d'un contrat avec un laboratoire français leader dans son domaine en 2017,
- Développement à l'international toujours soutenu sur les pays de la Zone BRIC et dans les pays d'Asie (Corée, Taiwan, Asie du Sud Est) suite à de nouveaux dépôts de dossiers réglementaires pour nos API,
- Lancement de nouveaux développements API en R&D avec le support d'une équipe dédiée en croissance.

b. Chimie Fine de Spécialités

Ce pôle d'activité est organisé en deux Business Units :

- La Chimie de Performance, qui développe, fabrique et commercialise des additifs destinés à l'industrie des lubrifiants et de la protection des métaux.
- Les Spécialités Avancées, qui développent, fabriquent et commercialisent des produits ultra-purs pour l'industrie électronique, des polymères de spécialités et produits de chimie fine pour des applications de haute technicité, ainsi que des ingrédients actifs pour l'industrie cosmétique.

Cette activité s'appuie sur trois sites industriels (Bourgoin/France, Saint-Jean/Canada et Couterne/France, site partagé avec la Synthèse Pharmaceutique).

Faits Marquants de l'année 2018 :

<i>En millions d'euros</i>	2017	2018	% d'évolution
Chiffre d'affaires	69,3	76,3	+10,1%

Les activités de Chimie Fine de Spécialités sont en croissance en 2018 sur l'ensemble des activités.

Parmi les faits marquants et les développements :

- Poursuite de la forte croissance des ventes dans le domaine de l'électronique, que ce soit pour les écrans OLED, les mémoires de nouvelles génération ou les semi-conducteurs,
- Croissance du chiffre d'affaires sur les marchés de la défense, de l'aéronautique et de la chimie fine,
- Industrialisation de nouveaux projets dans les domaines de l'électronique et de la cosmétique,
- Développement de nombreux nouveaux produits pour l'industrie des lubrifiants industriels, et notamment de graisses à hautes performances fabriquées sur mesure.

b.1. Chimie de Performance

PCAS fabrique au sein de ce département des additifs destinés à l'industrie des lubrifiants industriels et des fluides techniques.

Ses principaux clients sont des industriels du pétrole, de l'énergie, des lubrifiants et du travail des métaux. Les additifs proposés par PCAS confèrent aux produits et aux process dans lesquels ils sont introduits une propriété ou une performance particulière : protection du métal (anticorrosion, anti-usure), fluidification, isolation phonique ou thermique, résistance à l'écrasement ...

Son offre se répartit entre un catalogue de produits et une activité de façonnage sur mesure, sous accord de confidentialité.

<i>En millions d'euros</i>	2017	2018	% d'évolution
Chiffre d'affaires	34,9	35,6	+2%

L'année 2018 se termine avec une progression de 2% du chiffre d'affaires, après une progression de 10% l'année précédente. Une attention toute particulière à l'amélioration des marges a été portée sur 2018, et de nombreux nouveaux projets ont été initiés. L'activité façonnage est toujours en hausse, en raison notamment du développement de nouveaux produits industrialisés en 2017. Une situation tendue en termes de fourniture de certaines matières premières contraint l'activité, mais les développements en cours vont permettre d'être plus résilients face à ces aléas. La continuité de la stratégie (Innovation produits, diversification technologique et internationalisation) sera maintenue et intensifiée pour les années à venir.

b.2. Spécialités Avancées

Ce département regroupe des activités basées en France et au sein de la filiale canadienne de PCAS. Il est spécialisé dans la production de produits de spécialités, notamment pour les industries électronique, aéronautique, cosmétiques et chimique. Il intègre aussi la filiale Protéus.

<i>En millions d'euros</i>	2017	2018	% d'évolution
Chiffre d'affaires	34,4	40,7	+18,3%

L'année 2018 a été une année de très forte croissance, avec une progression de 18,3% du chiffre d'affaires, après une progression de 13,5% en 2017.

Parmi les faits marquants et les développements :

- Montée en puissance de plusieurs projets majeurs pour la fabrication de composés Low Metal destinés à l'électronique. Le portefeuille de produits s'accroît avec plusieurs nouvelles références développées en 2018, et permet d'envisager une croissance robuste sur les années à venir,
- Poursuite de la reprise de certaines activités reposant sur la fonctionnalisation de polymères, ou sur des additifs pour l'industrie des bitumes, des encres et de la peinture,
- Progression continue des volumes de production d'un polymère haute performance à application aéronautique.

IV. ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Expansia SAS (Aramon)

<i>En millions d'euros</i>	2017	2018
Chiffre d'affaires	43,5	40,9
Résultat Net	3,0	3,6
Effectifs inscrits	127	129

Spécialisée dans la fabrication de principes actifs pharmaceutiques, Expansia SAS possède un savoir-faire reconnu dans les technologies organométalliques à basse température. Le site industriel Expansia d'Aramon est régulièrement inspecté avec succès par la FDA (Food and Drug Administration).

En 2018, le mix d'activité reste favorable même si le chiffre d'affaires est légèrement en repli en raison, en particulier, d'un arrêt de production par un client historique.

2. PCAS Finland Oy (Turku)

<i>En millions d'euros</i>	2017	2018
Chiffre d'affaires	30,1	26,3
Résultat Net	5,8	4,9
Effectifs inscrits	118	113

Le site de Turku en Finlande est spécialisé dans la production de principes actifs injectables pour la pharmacie selon les méthodes cGMP.

Après un début d'année marqué par des arrêts techniques, la seconde partie d'année a confirmé le rythme sous-jacent de croissance de nos activités.

3. VLG Chem SAS (Villeneuve-la-Garenne)

<i>En millions d'euros</i>	2017	2018
Chiffre d'affaires	22,0	25,7
Résultat Net	1,8	3,0
Effectifs inscrits	86	95

VLG Chem, détenue à 100 % par PCAS SA depuis le 1^{er} janvier 2009, produit sur le site de Villeneuve La Garenne (cGMP) entre autres, pour le compte de Sanofi-Aventis des principes actifs destinés à la pharmacie.

Le site continue de profiter d'une forte demande des activités Custom Manufacturing.

4. PCAS Canada (Saint-Jean sur Richelieu)

<i>En millions d'euros</i>	2017	2018
Chiffre d'affaires	10,0	11,9
Résultat Net	1,0	0,7
Effectifs inscrits	60	69

PCAS Canada, filiale à 100 % de PCAS, est implantée à Saint-Jean-sur-Richelieu, près de Montréal.

Elle fabrique, d'une part, des molécules photosensibles en environnement ultra-propre et low metal pour l'industrie de la microélectronique et sert, d'autre part, de plate-forme marketing et commerciale de l'activité Advanced Specialties de PCAS pour l'Amérique du Nord.

Des ventes sont en forte augmentation pour le marché micro-électronique, associés à de nombreux projets pour des grands donneurs d'ordre du monde de l'électronique.

5. Protéus (Nîmes)

<i>En millions d'euros</i>	2017	2018
Chiffre d'affaires	2,2	1,5
Résultat Net	0,2	(0,5)
Effectifs inscrits	24	21

Protéus, détenue à 99,2 % par PCAS, est une société de biotechnologie basée à Nîmes qui découvre, met au point, optimise et produit de nouvelles protéines recombinantes et développe des procédés innovants pour des applications en bio- industries pour PCAS ou pour le compte de tiers.

La stratégie de Protéus reste centrée sur le développement de produits en propre en complément des contrats FTE signés avec des clients tiers et des travaux réalisés pour le compte des Business Units de PCAS, ce qui explique la fluctuation du niveau de chiffre d'affaires d'une année sur l'autre.

6. PCAS Biosolution

<i>En millions d'euros</i>	2017	2018
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat Net	-	-
Effectifs inscrits	-	-

PCAS Biosolution est une filiale commune (50 /50) entre PCAS et Protéus.

7. PCAS BioMatrix

<i>En millions d'euros</i>	2017	2018
Chiffre d'affaires	0,2	0,2
Résultat Net	0,1	0,1
Effectifs inscrits	-	-

Cette filiale, détenue à 66 % par PCAS Canada a été créée en partenariat avec la société Matrix Innovation fin mars 2009. Elle offre des résines fonctionnalisées à partir desquelles on synthétise des composés biologiques comme des fragments de protéines (ici des peptides de chaîne longue). Des développements sont aussi en cours pour la récupération et le recyclage de radioéléments pour l'imagerie médicale.

V. RESULTATS DE LA MAISON-MERE

<i>En millions d'euros</i>	2017	2018
Chiffre d'affaires	148,9	128,5
Résultat d'exploitation	(1,9)	(12,2)
Résultat net	2,5	(2,4)
Effectifs inscrits	639	635

Le chiffre d'affaires de la société diminue de 13,7 %, celui du pôle synthèse pharmaceutique diminuant de 28 % et celui de la Chimie Fine de Spécialités augmentant de 8,4%. Le résultat d'exploitation 2018 ressort à - 12,2 millions d'euros contre - 1,9 million d'euros en 2017. Ce résultat est fortement impacté par la baisse de l'activité au cours de cet exercice. Le résultat net s'élève à - 2,4 millions d'euros, après prise en compte du résultat financier pour 7,5 millions d'euros (qui intègre principalement des dividendes reçus des filiales pour 9,8 millions d'euros, le coût de la dette pour 2,1 millions d'euros, ainsi qu'une provision pour dépréciation des titres de participation pour 0,2 million d'euros), du résultat exceptionnel pour - 4,9 millions d'euros (qui intègre principalement la moins-value de cession des titres Enersens pour 3,3 millions d'euros), ainsi que d'un produit d'impôt de 7,2 millions d'euros (correspondant principalement au Crédit d'Impôt Recherche pour 4,1 millions d'euros et à un produit d'impôt net de 3,2 millions d'euros lié à l'intégration fiscale du Groupe).

Le résultat d'exploitation 2017 ressortait à - 1,9 million d'euros. Le résultat net s'élevait à 2,5 millions d'euros, après prise en compte du résultat financier pour 3,5 millions d'euros (qui intégrait principalement des dividendes reçus des filiales pour 7,2 millions d'euros, le coût de la dette pour 4,1 millions d'euros, y compris la prime de remboursement anticipée de l'emprunt obligataire EuroPP pour 2,1 millions d'euros, ainsi que des gains de changes pour 0,4 million d'euros), du résultat exceptionnel pour - 4,7 million d'euros (qui intégrait les coûts engagés par PCAS dans le cadre du processus de changement de contrôle pour 3,5 millions d'euros), ainsi que d'un produit d'impôt de 5,5 millions d'euros (correspondant principalement au Crédit d'Impôt Recherche pour 3,2 millions d'euros et à un produit d'impôt net de 2,3 millions d'euros lié à l'intégration fiscale du Groupe).

VI. POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

<i>En millions d'euros</i>	2016	2017	2018
Investissements incorporels	0,3	2,3	2,7
Investissements corporels	16,9	14,2	27,4
Total	17,2	16,5	30,1

Le montant des investissements du Groupe ressort à 30,1 millions d'euros en 2018 contre 16,5 millions d'euros en 2017. Ces investissements représentent 14,6 % du chiffre d'affaires en 2018, soit deux fois plus qu'en 2017. Cet effort est réparti sur tous les sites et couvre les besoins en investissements nécessaires à l'activité et notamment à l'amélioration de la qualité, de la productivité, au maintien de l'outil industriel, à la sécurité et à la protection de l'environnement. PCAS a consacré en 2018 à ces deux derniers points environ 15 % de ses investissements, soit environ deux fois plus qu'en 2017 avec un montant d'environ 3,2 millions d'euros y compris les dépenses assujetties au projet REACH.

Au 31 décembre 2018, le montant total des investissements estimé que le Groupe PCAS compte réaliser à l'avenir, et pour lesquels ses organes de Direction ont déjà pris des engagements fermes, s'élève à 39,5 millions d'euros pour 2019 et à environ 130 millions d'euros d'ici à 2023. Sont concernés principalement, la construction de nouveaux ateliers de production, plusieurs remplacements de réacteurs, l'achat et l'implantation de divers équipements de production (citernes de stockage, réacteurs, filtres sécheurs, équipements de laboratoire) et la finalisation de plusieurs chantiers d'aménagements industriels qui vont permettre d'augmenter les capacités de production et le niveau de qualité des usines. Les engagements pris pour 2019 intègrent les besoins pour la sécurité et la protection de l'environnement à hauteur de 4,2 millions d'euros, soit 10,6 % de la totalité des investissements de l'année.

Les valeurs d'investissements (2018 et des années à venir) montrent clairement que le Groupe Seqens (Ex-Novacap), qui a pris le contrôle du Groupe PCAS en 2017, est engagé dans le développement et la pérennisation des activités de PCAS tout en ancrant toujours plus une culture HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) qui lui est chère.

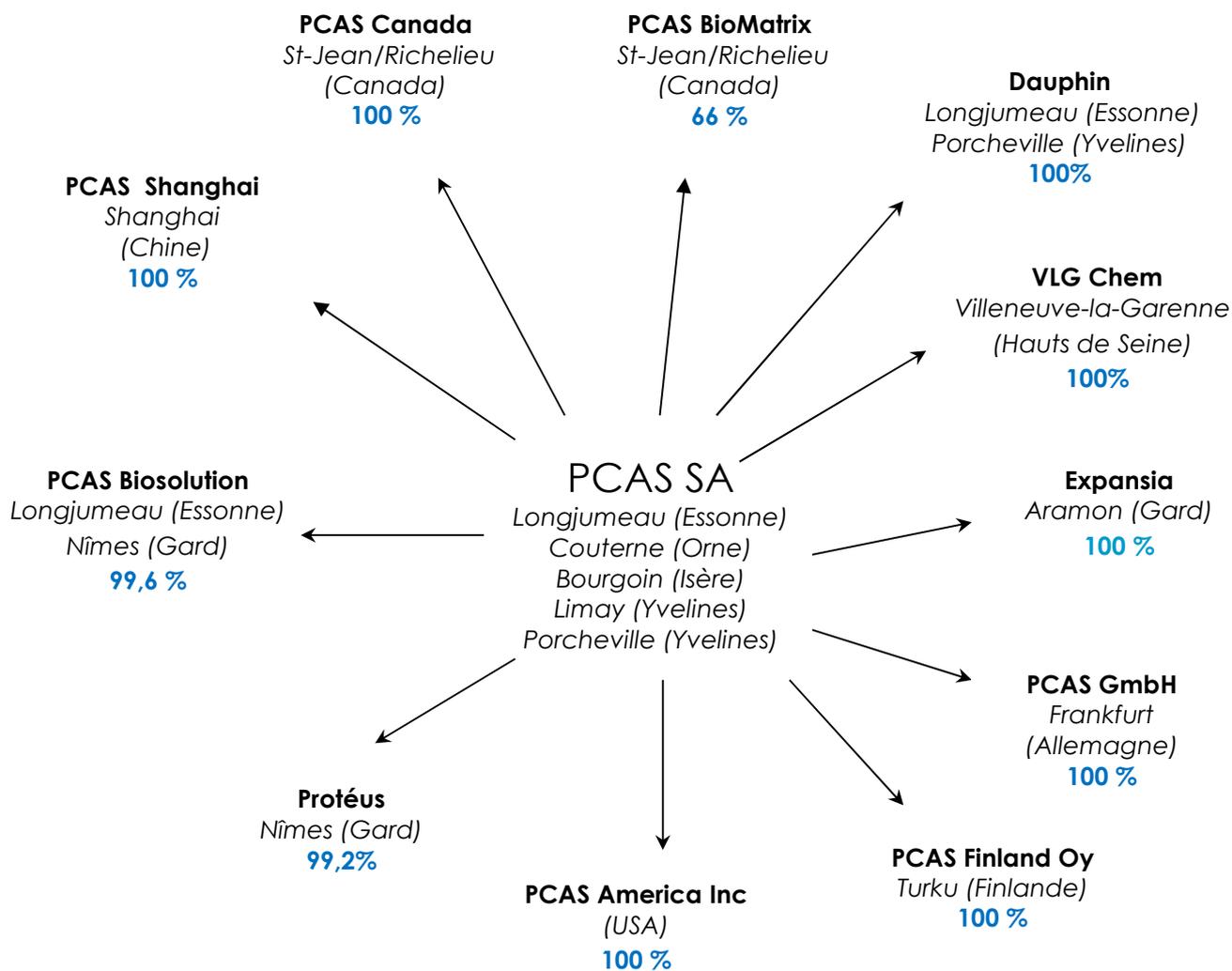
VII. SITUATION FINANCIERE

L'endettement net du Groupe PCAS se situe à 57,9 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 56,7 millions d'euros au 31 décembre 2017.

L'année 2018 a été marquée par les principaux évènements suivants :

- une variation du besoin en fonds de roulement, bénéficiant de la baisse des créances clients (- 18,8 millions d'euros) qui s'explique principalement par la conclusion du nouveau contrat de factoring (Cf. Faits marquants de l'exercice et postérieurs à la clôture), de l'augmentation des dettes fournisseurs (+ 11,2 millions d'euros) du fait en partie de l'augmentation des dépenses d'investissement en fin d'année, diminuée par des stocks plus élevés qu'en fin d'exercice précédent (+ 14,8 millions d'euros),
- une forte augmentation du niveau des investissements.

VIII. STRUCTURE JURIDIQUE DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2018



IX. PERSPECTIVES

Évènements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'événement notable, postérieur à la clôture, pouvant avoir une influence significative sur l'activité ou la situation de la Société.

Tendances 2019

Le Groupe a fait des choix d'investissements forts sur plusieurs sites, en particulier une nouvelle unité de production de produits nécessitant un fort confinement est en cours de construction à Villeneuve-La-Garenne. Cet investissement impactera nos activités dès 2020.

En 2019, la demande client reste soutenue et des initiatives pour la fiabilisation de notre production ont été initiées en 2018 qui devraient porter leurs fruits dans le courant de l'année.

La dynamique actuelle nous rend confiants dans un retour à la croissance en 2019 pour l'ensemble de nos activités.

Stratégie à moyen terme

Au-delà de la croissance naturelle de ses principaux marchés, les principaux moteurs de la croissance de PCAS au cours des prochaines années sont :

- la consolidation de son statut de partenaire privilégié pour le développement des nouveaux produits de ses grands clients, laboratoires pharmaceutiques, chimiques ou bio tech,
- le développement pérenne des gammes de produits propriétaires (API génériques, Advanced Specialties, chimie de performance),
- le développement commercial géographique dans les pays à enjeux stratégiques et à forte croissance (Amérique du nord, Chine, Japon),
- une implication sur les thématiques « Chimie verte » et « Développement durable »,
- un ciblage des développements sur des marchés à forte croissance et sur des projets structurants,
- la poursuite du développement des plans de progrès dans la gestion des projets et de la supply chain,
- le renforcement du contrôle qualité sur les sites GMP.

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERES ANNEES

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

NATURE DES INDICATIONS	2014	2015	2016	2017	2018
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social *	15 131	15 138	15 142	15 142	15 142
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	15 131 325	15 138 325	15 141 725	15 141 725	15 141 725
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes *	115 641	117 545	126 504	148 882	128 519
b) Bénéfices avant impôt, amortissements, provisions et participations *	7 486	6 992	2 487	4 644	(1 112)
c) Impôt sur les bénéfices *	(2 719)	(2 848)	(4 794)	(5 538)	(7 214)
d) Bénéfices après impôt et participations, amortissements et provisions *	10 469	15 017	(17)	2 474	(2 429)
e) Montant des bénéfices distribués *	818	1 639	1 667	-	-
III - RESULTAT DES OPERATIONS PAR ACTION					
a) Bénéfices après impôt et participations, mais avant amortissements et provisions	0,67	0,65	0,48	0,67	0,40
b) Bénéfices après impôt, amortissements et provisions	0,69	0,99	-	0,16	(0,16)
c) Dividende versé à chaque action	0,06	0,12	0,12	-	-
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés (moyenne)	518	542	543	606	642
b) Montant de la masse salariale *	21 665	24 005	24 834	30 266	30 065
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...) *	10 373	10 943	15 528	13 646	13 439
d) Participation des salariés *	-	-	-	-	-

* en milliers d'euros

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
(au 14 mars 2019)

Pierre LUZEAU	Président
Jacqueline LECOURTIER	Administrateur
Vanessa MICHOU	Administrateur
Vincent MILHAU	Administrateur
Pauline de ROBERT HAUTEQUERE	Administrateur
Marc de ROQUEFEUIL	Administrateur
Alain DE SALABERRY	Administrateur



Société anonyme au capital de 15.421.725 €
Siège social : 23, rue Bossuet, P.A. de la Vigne aux Loups 91160 LONGJUMEAU
622 019 503 RCS Evry

Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 20 mars 2019 date de publication au BALO de l'Avis préalable mentionné à l'article R 225-73 du Code de Commerce

Nombre total d'actions composant le capital social	15 141 725
Nombre total de droits de vote théoriques *	15 168 632
Nombre total de droits de vote réels **	13 929 765

* *Les droits de vote théoriques comprennent tous les droits de vote attachés aux actions (y compris celles privées du droit de vote)*

** *Les droits de vote réels correspondent au nombre total de droits de vote exerçables en Assemblées générales. Ils sont calculés sur la base du nombre total de droits de vote attachés au nombre total d'actions, déduction faite des actions privées de droit de vote (auto-détention...)*

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

Conformément à l'article R 225-88 du code de commerce, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, tout actionnaire (titulaire de titres nominatifs ou justifiant de sa qualité de propriétaire de titres au porteur) peut demander à la Société, en utilisant la formule ci-dessous, l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R 225-81 et 83 dudit code de commerce.

Formulaire à adresser à :

PCAS
23, rue Bossuet – PA de la Vigne aux Loups
91160 LONGJUMEAU



Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 25 avril 2019

NOM.....

Prénom (s)

Adresse complète.....

en tant que propriétaire de actions PCAS détenues

- sous la forme nominative (*)

- sous la forme au porteur (*)

demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements visés par les articles R 225-81 et 83 du code de commerce, à l'exception de ceux qui étaient joints à la formule de pouvoir/vote par correspondance.

A, le2019

Signature

Les actionnaires nominatifs peuvent, par une demande unique, formulée par lettre spéciale, obtenir de la Société l'envoi des documents visés ci-dessus, à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.

(*) *Rayez la mention inutile*